

Bureau des haras aux

N° 3.

Le 22 Juin 1846.

Ministère
de l'Agriculture
et
du Commerce.

Louis-Philippe,

Roi des Français,

Enregistré
le 23 Juin 1846.

N° 8764

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre
Ministre Secrétaire d'Etat au
Dépt. de l'Agriculture et du
Commerce;

Nous avons ordonné et
ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}

Un Dépôt royal
d'étalons sera établi dans
la Ville de Saintes, Département
de la Charente-inférieure.

Article 2.

Art. 1

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département
de l'Agriculture et du Commerce est _____
_____ chargé
de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait au Palais de Neuilly le 22 Juin
mil huit cent quarante six.

Signé Louis-Philippe.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département
de l'Agriculture et du Commerce,

Signé L. Guin Guinaud.

Pour amplification :

Le Conseiller d'Etat,

Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Commerce,

Garnier-Lagrange

Collationné :

Le Chef du Bureau central
du Ministère,

Garnier-Lagrange